

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Accord de coopération d'exécution relatif à la réalisation du projet ferroviaire prioritaire régional « Axe Bruxelles-Luxembourg »

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé l'accord de coopération bilatéral d'exécution entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif au projet ferroviaire prioritaire régional « Axe Bruxelles-Luxembourg ».

En 2017, le gouvernement wallon a marqué son accord de principe sur le financement additionnel de priorités ferroviaires régionales à concurrence de 32,48 millions d'euros qui ferait l'objet d'une enveloppe budgétaire complémentaire allouée au ministre régional wallon de la Mobilité, selon une programmation pluriannuelle, et affectée prioritairement à l'axe Bruxelles-Luxembourg.

En 2023, le gouvernement wallon a validé la programmation pluriannuelle issue des discussions avec les instances fédérales, et a chargé son ministre de la Mobilité et des Infrastructures d'affecter ce financement additionnel intégralement à l'amélioration de l'accessibilité des gares de Marloie, Marbehan et Arlon sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, ainsi qu'à l'extension des capacités de stationnement vélo aux abords des gares de cet axe.

La SNCB et Infrabel ont présenté une proposition de fiche de projet avec la description, le coût et le planning estimé du projet « Axe Bruxelles - Luxembourg ». La concertation multilatérale (État fédéral, Région wallonne, SNCB et Infrabel) et bilatérale (État fédéral et Région wallonne) s'est soldée par un consensus sur le texte de l'accord de coopération d'exécution et ses annexes. Les parties ont en outre convenu de conclure ultérieurement un contrat d'exécution de projet.

Le Premier ministre et le ministre de la Mobilité ont été mandatés pour signer l'accord de coopération d'exécution et ses annexes. Le ministre de la Mobilité a également été mandaté pour signer le contrat d'exécution du projet « Axe Bruxelles-Luxembourg ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la
Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be